

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Lycée Maritime et Aquacole de Bastia

Service
Direction

ANNEXE N°3

SANCTIONS VIE SCOLAIRE

En cas de :

- de chahut dans les étages, salle TV ...
- de courses dans couloirs, cris
- d'insultes, refus d'obéir, de coopérer
- de retard au repas ou autre
- d'un comportement inadmissible vis à vis d'un membre du personnel
- tenue à table pour les demi pensionnaires et les internes
- de détérioration du matériel (chaise, table ...)
- de non respect de l'environnement (crachats, papiers ...)
- etc ... (tout ce qui pourrait aller à l'encontre du règlement de l'établissement)
- d'absence injustifiée

1) Avertissement n°1 notifié aux parents

2) Avertissement n°2 notifié aux parents

3) Renvoi Temporaire

4) Conseil de discipline

En cas de :

- Violence, agression ... sur toute personne adulte ou enfant
- Bizutage (toute forme d'agression sur une autre personne)
- Alcool (consommation à l'intérieur ou à l'extérieur, ivresse ...)
- Cigarette (fume à l'intérieur des locaux mettant en danger la vie d'autrui ...)
- Attitude et comportement anormaux, incompatibles avec la sécurité des personnes .
- Sortie de l'établissement en dehors des heures autorisées et sans autorisation

1) Renvoi Temporaire

2) Conseil de discipline

Toute infraction au règlement intérieur omise dans les lignes ci-dessus pourra faire l'objet de sanctions immédiates proportionnelles à la gravité des faits.

CE DOCUMENT DOIT ETRE SIGNE ET RENDU AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Signature des Parents

Signature de l'élève

**Présent
pour
l'avenir**